



RÉSUMÉ DES QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2025 DE SEDAR+

Dépôt d'émetteurs établis bien connus.....	2
Droits	4
Divers.....	5

Remarques : ce résumé est tiré de séances d'information en anglais.

Dépôt d'émetteurs établis bien connus

Question(s)	Réponse
<p>Est-ce que les émetteurs de prospectus simplifié peuvent automatiquement déposer un prospectus d'émetteur établi bien connu?</p>	<p>Non. Veuillez consulter les modifications au Règlement 44-102 pour en savoir davantage. Les critères pour être considéré comme un « émetteur établi bien connu » sont indiqués à la partie 9B.</p>
<p>Est-ce que le prospectus devient automatiquement public?</p>	<p>Oui. Consultez l'inventaire des dossiers dans le Centre d'aide pour en savoir plus.</p>
<p>Est-ce que l'attestation de qualité professionnelle est privée? Je remarque que deux dépôts d'émetteurs établis bien connus ont été faits, mais que l'attestation ne s'affiche pas dans SEDAR+.</p>	<p>La mise à jour de SEDAR+ le 19 janvier 2026 s'accompagnera d'une mise à jour de ce type de document (ainsi que « Documents intégrés par renvoi non déposés antérieurement » et « Documents de commercialisation (autre que pour dérivé visé) ») : le niveau d'accès par défaut sera « public ».</p> <p>Entre-temps, l'autorité principale peut modifier les niveaux d'accès des documents au besoin.</p>
<p>Est-ce que l'attestation de qualité professionnelle et l'attestation de SEDAR+ remplaceront la lettre d'accompagnement d'émetteur établi bien connu?</p> <p>Est-ce que l'attestation est toujours exigée à la place du prospectus provisoire? Elle était déposée au moyen du sous-type « Provisoire » et les autres documents au moyen du sous-type « Définitif ».</p>	<p>La lettre d'accompagnement d'émetteur établi bien connu et l'attestation à la place du prospectus provisoire étaient exigées comme solution de rechange dans SEDAR+ pour les décisions générales jusqu'à ce que les modifications définitives au règlement soient en place. Pour tout nouveau prospectus préalable pour un émetteur établi bien connu, vous devez déposer le prospectus définitif directement.</p> <p>L'attestation doit être déposée conformément au paragraphe 1 de l'article 9B.4 du Règlement 44-102.</p> <p>L'attestation dans SEDAR+ est exigée pour que l'utilisateur ou l'utilisatrice atteste qu'il ou elle a passé en revue le prospectus et que toutes les obligations relatives à l'octroi réputé du visa pour le prospectus ont été respectées.</p>
<p>Si j'ai bien compris, aucun visa ne sera délivré parce que le dépôt lui-même est considéré comme le visa?</p>	<p>Exact. Aucun visa ne sera délivré même si on le demande.</p>

Question(s)	Réponse
<p>Si on renvoie à un dossier précédent, est-ce que ce dossier est un dossier par un émetteur établi bien connu? Que se passe-t-il si l'émetteur n'a jamais déposé un dossier pour un émetteur établi bien connu?</p>	<p>Le renvoi à un dossier précédent s'applique aux documents intégrés par renvoi.</p> <p>Lors du dépôt d'une modification à un prospectus préalable de base pour un émetteur établi bien connu, vous pouvez renvoyer au dépôt original pour un émetteur établi bien connu.</p>
<p>Questions sur les formulaires de renseignements personnels</p> <p>1. Devons-nous déposer le nouveau formulaire de renseignements personnels avec le prospectus pour les nouveaux administrateurs et dirigeants?</p> <p>2. S'il y a des modifications aux questions 6 à 10 du formulaire, est-ce que nous devons déposer un formulaire mis à jour?</p>	<p>Consultez les modifications à l'article 9B.7 du Règlement 44-102 pour davantage d'informations sur le formulaire de renseignements personnels.</p> <p>Il n'est pas nécessaire de déposer le formulaire de renseignements personnels avec le dossier pour un émetteur établi bien connu pour que l'on considère que le visa a été délivré. Dans le cadre d'un examen d'une information continue ou d'un dossier, un formulaire de renseignements personnels pourrait être exigé.</p>
<p>Est-ce qu'il y a une limite du nombre de documents pouvant être déposés lors du premier envoi? Cela prend trop de temps quand on doit déposer un grand nombre de documents et qu'il faut procéder par plusieurs envois.</p>	<p>Ce problème se produit avec les prospectus de groupes de fonds d'investissement quand il y a un grand nombre de profils de fonds d'investissement dans le dossier. Les tests de performance du système et des dépôts pour émetteurs établis bien connus n'ont pas relevé un problème similaire lors des envois depuis la mise à jour de SEDAR+.</p>
<p>Est-il possible d'empêcher le dépôt d'un reclassement autorisé si le déposant n'a pas sélectionné un « reclassement »?</p>	<p>Non. Le système ne permet pas d'interdire le dépôt dans ce cas.</p>

Droits

Question(s)	Réponse
Est-ce que les modifications au barème des droits de l'AMF prévues le 22 juin comprendront des hausses de droits normalement prévues en janvier?	Veillez vous informer auprès de l' AMF .
Pouvez-vous nous montrer la page des droits pour voir si les nouveaux droits de la Saskatchewan pour les émetteurs établis bien connus fonctionnent? Il est indiqué 1875 \$ dans le guide des droits.	L'environnement de tests utilisé pour la démonstration affichait les droits antérieurs, soit 1250 \$. Le montant dans SEDAR+ est conforme au guide des droits des ACVM, c'est-à-dire 1875 \$.
On nous a dit que nous serions avisé(e)s en cas de hausse des droits de dépôts des autorités canadiennes en valeurs mobilières.	Le BSTI des ACVM fera un rappel aux autorités provinciales au sujet du processus de communication ci-dessous : Après avoir été avisé par les autorités, le poste de service des ACVM envoie un courriel décrivant les modifications aux superutilisateurs autorisés et aux utilisateurs autorisés environ deux semaines avant la mise à jour des droits dans SEDAR+. Le guide des droits des ACVM est mis à jour pour tenir compte des modifications à la date de prise d'effet. Les autorités peuvent envoyer des communications additionnelles aux déposants.
Puisqu'il y a une différence entre le guide des droits et SEDAR+, prévoyez-vous afficher le sommaire des droits dans SEDAR+ avant que l'agent clique sur « Soumettre »? Il serait bien de connaître le total des droits avant de cliquer sur « Soumettre ».	Merci de votre commentaire. Cet ajout est sur notre liste d'améliorations à apporter au système.
Dans l'exemple de dépôt présenté, les droits pour le Manitoba se sont affichés. Est-ce que ce bogue a été corrigé?	La mise à jour de SEDAR+ du 9 mars 2026 comprendra les modifications au calcul des droits de prospectus du Manitoba.

Divers

Question(s)	Réponse
Avez-vous un échéancier pour l'ajout des dossiers SEDI à SEDAR+?	Nous analysons la façon dont les ACVM peuvent livrer plus efficacement les systèmes nationaux et nous préparons un plan stratégique pour définir et mettre en œuvre un modèle soutenable pour la mise à jour et la refonte de nos systèmes. Nous vous fournirons plus d'information en temps opportun.
Quand pourrons-nous payer par visa pour les dossiers comme il est possible de le faire pour les rapports techniques?	Merci de votre commentaire. Cet ajout est sur notre liste d'améliorations à apporter au système.
Sera-t-il bientôt possible de faire la recherche de plusieurs numéros de dossiers en même temps? Quand nous intégrons des documents par renvoi, nous pouvons chercher un seul numéro de dossier à la fois. Le processus s'en trouve alourdi parce qu'il y a habituellement plusieurs documents à intégrer.	Merci de votre question. Nous y réfléchissons pour les futures mises à jour.